



Maternelle

4 ans

Nous vous invitons à consulter un document aide-mémoire que nous avons déposé sur notre site (Rubrique *Ma section - Salaberry enseignant*, onglet *Formulaires et documents*) traitant des principales informations concernant la maternelle 4 ans à temps plein contenues dans les différents documents de référence entourant ce service éducatif.

Vous y trouverez de l'information sur la ressource additionnelle, le volet parental, le matériel éducatif, le local, l'ajout d'enseignants spécialistes, le programme, l'évaluation, etc. Cet aide-mémoire comprend également des commentaires de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) dans les encadrés « À noter ».

Bonne lecture!

Dominic Hébert,
vice-président

dhebert@syndicatdechamplain.com

Vérifiez vos courriels indésirables

Il arrive que nos communications syndicales se rendent directement dans la boîte de courriels indésirables. Il serait important de la vérifier fréquemment. Vous pourriez y trouver de nos nouvelles!

Le Syndicat de Champlain présente le

4 à 6 de la Rentrée

JEUDI 3 OCTOBRE 16 H

Pour le personnel enseignant de la section Salaberry et le personnel de soutien de la section Vallée-du-Suroit

Inscriptions: syndicatdechamplain.com/inscriptions/

MVC Microbrasserie du Vieux-Canal
299 Rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield, J6T 1A9

Une consommation et des bouchées seront offertes aux membres.

Cette année... j'embarque!

Une nouvelle année scolaire vient à peine de commencer. J'espère que vous avez passé un très bel été. Je sais que tous sont probablement déjà sollicités de toutes parts et que plusieurs chantiers se mettent en place dans vos établissements. Encore cette année, toute votre énergie aura pour objectif de favoriser la réussite des élèves. Malgré toute cette effervescence, je sollicite votre participation en tant que personne déléguée syndicale (PDS) 2024-2025.

Dans l'*Infolettre de la rentrée*, envoyée le 30 août, un encadré vous encourageait à élire prochainement votre PDS. À la suite de cet envoi, plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt en répondant « j'embarque ». Cependant, il y a encore quelques établissements qui ne semblent pas avoir élu une PDS et un ou plusieurs substituts pour cette année.

L'année dernière, certaines écoles n'étaient pas représentées lors de nos rencontres syndicales faute d'avoir élu un délégué. Même si le taux de participation aux assemblées de personnes déléguées (APD) était très intéressant, nous voulons que cette année, la participation augmente encore. Je suis bien conscient que la tâche du personnel enseignant est souvent lourde et que l'essoufflement est souvent palpable. La vie familiale apporte également son lot de défis quotidiens. Il est évident que les temps libres sont nécessaires pour faire le plein d'énergie et pour passer du bon temps avec notre famille et nos amis; nous en sommes bien conscients. Mais, la présence d'une personne déléguée dans votre établissement et la participation aux APD sont essentielles et nécessaires.

La personne déléguée syndicale est incontournable dans votre établissement. Elle est la voix, les yeux et les oreilles du Syndicat. Elle est également la voix privilégiée de ses collègues auprès de la direction et auprès du Syndicat.

Moi, une personne déléguée syndicale?

Certains voient la fonction comme intimidante, infaisable ou carrément inutile alors que, dans les faits, votre école ou votre centre ne peut se passer de représentant syndical. Même si vous n'avez pas une grande connaissance des conventions collectives, vous pouvez assurément être délégué. Vous serez constamment accompagné

par Sébastien Campbell, les membres du conseil exécutif et moi-même. Tout s'apprend, personne ne peut avoir la prétention de tout savoir. Il ne suffit que d'un peu de bonne volonté. Les rouages de la vie syndicale s'acquièrent avec le temps. C'est d'ailleurs une expérience qui met la personne déléguée syndicale en contact avec les mécanismes d'exercice du pouvoir, qui lui fait découvrir ses propres capacités ainsi que la façon d'exercer une influence.

Que fait une personne déléguée syndicale?

- Elle accompagne ses collègues auprès de la direction en tenant compte de l'Entente nationale et de l'Entente locale;
- Elle favorise une démarche de résolution de problèmes avec ses collègues et la direction dans le meilleur intérêt de tous;
- Elle consulte ses collègues sur les différents sujets importants;
- Elle questionne et s'exprime au nom du personnel enseignant de son école/centre lors de l'assemblée de personnes déléguées;
- Elle communique les informations syndicales présentées lors de l'assemblée de personnes déléguées ou dans le courrier syndical à ses collègues;
- Elle fait connaître les principes et les positions du Syndicat de Champlain, de la FSE et de la CSQ auprès des membres de son établissement;
- Elle distribue les documents syndicaux et/ou anime les consultations requises;
- Elle discute avec les enseignants qui siègent aux comités conventionnés : le comité EHDA, le comité de perfectionnement et le comité de participation des enseignantes et enseignants;
- Elle organise la vie syndicale, les réunions de consultation ou d'information, les actions syndicales;
- Elle fait la promotion du journal *Le Champlain*, de *La Navette* et du site Internet du Syndicat de Champlain.

Qu'est-ce que l'assemblée de personnes déléguées?

Une fois par mois, généralement le lundi de 17 h à 19 h, les personnes déléguées syndicales de chaque établissement se rencontrent dans nos bureaux pour recueillir

Suite au verso



Instruction annuelle 2024-2025

Annuellement, lors de la publication de l'*Instruction annuelle du ministre* (IA), nous vous informons des principaux changements et éléments reconduits. Les informations qu'on y retrouve seront très utiles dans l'établissement de vos normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA). Ces normes et modalités sont déterminées dans chaque école, sur proposition du personnel enseignant. L'IA vient d'être publiée pour l'année scolaire 2024-2025 et voici un condensé des informations disponibles.

Communication écrite et bulletins

Les dates importantes à retenir pour la remise des bulletins aux parents sont :

- 1^{re} communication écrite au plus tard le 15 octobre;
- 1^{er} bulletin au plus tard le 20 novembre;
- 2^e bulletin au plus tard le 15 mars;
- 3^e bulletin au plus tard le 10 juillet.

Selon le Régime pédagogique (RP), une pondération de 20 % pour la première étape, de 20 % pour la deuxième étape et de 60 % pour la troisième étape sont déterminées.

Notez également que la valeur des épreuves imposées par le ministre revient à 20 % du résultat final pour les épreuves du primaire et de 1^{er} cycle du secondaire, et à 50 % pour les épreuves de 4^e et 5^e secondaire.

Modalités d'application progressive

Les modalités d'application progressive relatives aux règles d'évaluation des apprentissages et au bulletin sont maintenues. Il sera donc possible pour la 1^{re} ou la 2^e étape de ne pas inscrire de résultats disciplinaires ni de moyennes de groupe au bulletin (lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes).

Au primaire pour les disciplines suivantes : Culture et citoyenneté québécoise - Anglais, langue seconde - Éducation physique et à la santé. Toutes les disciplines artistiques (art dramatique, arts plastiques, musique et danse).

Au secondaire, cela s'applique aux matières de 1^{re}, de 2^e et de 3^e secondaire dont le nombre d'heures d'enseignement est égal ou inférieur à 100.

Compétences transversales

De plus, il sera aussi possible d'inscrire un seul commentaire sur une compétence transversale à l'étape jugée la plus appropriée. Il est à noter que ces assouplissements aux règles d'évaluation du Régime pédagogique relatives au bulletin s'appliquent seulement s'ils sont inscrits dans les NMEA déterminées dans chaque école. Je réitère que ces dernières sont établies sur proposition du personnel enseignant. Il est donc essentiel de vous en prévaloir dans l'établissement des NMEA 2024-2025.

Nouveautés FPT et FMSS

Le ministre décerne le certificat de la FPT à l'élève qui a suivi une formation d'un **minimum de 2 580 heures**, au lieu de 2 700, et qui a réussi la matière « insertion professionnelle » d'une **durée minimale de 860 heures**, au lieu de 900. Pour un élève à sa 3^e année en FPT, le ministre décerne le certificat de la FMSS à l'élève qui a suivi une formation d'un **minimum de 2 580 heures**, et qui a réussi la matière « formation pratique » de la formation menant à l'exercice du métier semi-spécialisé. Le ministre décerne le certificat de la FMSS à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures, et qui a réussi la matière « formation pratique » d'une **durée minimale de 450 heures**.

Pour plus détails, je vous invite à consulter l'*Instruction annuelle du ministre 2024-2025*.

Loi sur l'instruction publique (LIP)

Il est important de rappeler que la LIP, à l'article 19, confère, entre autres, aux enseignantes et enseignants ces droits :

1^o *de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;*

2^o *de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.*

L'article 96.15 de la LIP vient également baliser le processus concernant les normes et modalités d'évaluation :

Sur proposition des enseignants [...], le directeur de l'école :

4^o *approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou [le centre de services scolaire].*

Il est donc essentiel de faire vos propositions. Celles-ci pourraient recommander de ne pas rendre obligatoire la 1^{re} communication aux parents pour les spécialistes ou, du moins, seulement pour quelques élèves par groupe. Cibler un très petit nombre d'éléments généraux dans la communication écrite à transmettre aux parents. Par ailleurs, nous portons à votre attention que la section 5.5 du *Guide pédagogique et professionnel* de la FSE contient des informations pouvant être utiles aux membres pour faire la mise à jour de leurs NMEA. Vous pouvez également consulter le document *Cheminement légal des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA) en vertu de la LIP*.

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com

Cette année... j'embarque! (suite)

de l'information utile pour les enseignants de leur école/centre, afin d'échanger avec leurs collègues sur les réalités de leur milieu, de parler de nos conditions de travail et de prendre des positions sur les dossiers qui touchent notre profession.

Les assemblées de personnes déléguées 2024-2025 auront lieu au bureau du Syndicat :

23 septembre 2024	24 mars 2025
11 novembre 2024	5 mai 2025
9 décembre 2024	9 juin 2025
3 février 2025	

Devenir une personne déléguée syndicale, c'est tout ça et plus encore. C'est l'occasion de vivre une expérience enrichissante. Participer à une assemblée et s'impliquer comme personne déléguée mènent à une meilleure connaissance de ses collègues, de son milieu de travail ainsi que des actions

entreprises par son syndicat. Cet engagement permet également d'approfondir certaines notions et de développer de nouvelles compétences comme la prise de parole en public.

Je vous encourage également à élire un ou plusieurs substitués dans votre école ou votre centre. Vous pourrez venir ensemble aux APD ou bien partager votre participation d'une rencontre à l'autre. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez faire l'inscription sur notre site Internet dans l'onglet Inscriptions, en utilisant le formulaire *Délégué – Salaberry – Année scolaire 2024-2025*.

Vous avez le goût de relever un nouveau défi cette année? Soyez le délégué syndical de votre établissement.

Cette année... j'embarque!

Je vous souhaite une très belle année scolaire!

Dominic Hébert, vice-président